

Exposition au CDI

La citoyenneté

du 5 au 20 janvier 2023

La citoyenneté est au fondement même de la nation. Si elle peut-être définie juridiquement par des droits et des devoirs, elle procure ce sentiment d'appartenance nécessaire au renforcement du vivre-ensemble.

Cette exposition permet de comprendre ce qu'est la citoyenneté aujourd'hui et quels en sont les différents enjeux. Elle aborde la citoyenneté de façon thématique, historique et sociologique.

Sommaire :

- Naissance de la citoyenneté française
- Devise et symboles de la République
- La citoyenneté à l'épreuve de la guerre
- Un engagement jusqu'au sacrifice suprême
- Vers des valeurs partagées
- La citoyenneté européenne
- La transmission de la mémoire
- Préserver la paix
- Parcours de citoyenneté
- Des droits et des devoirs
- La vie démocratique du citoyen
- Règles du vivre ensemble
- L'esprit de solidarité
- Chronologie

Une devise : Liberté, Égalité Fraternité

Elle apparaît sous la Révolution mais n'est adoptée qu'en 1848 dans le préambule de la Constitution de la II^{ème} République (1848-1852).

→ La Liberté se décline : liberté de penser, de conscience, d'opinion, d'expression, d'aller et de venir, d'association...

Si elle est une garantie accordée à tous dans notre pays, elle impose également des responsabilités. C'est un droit qui n'est jamais acquis définitivement mais au contraire préservé par son utilisation régulière et respectueuse des autres.



Devise, couleurs du drapeau ou visage de Marianne se retrouvent sur tous les édifices ou supports de communication de l'État.

→ L'Égalité est inscrite dans notre constitution actuelle.

La France « assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion ». Être citoyen, c'est être l'égal des autres citoyens et disposer des mêmes droits et assumer les mêmes devoirs.

→ La Fraternité est une valeur, qui signifie que l'on doit s'entraider, se respecter et respecter l'autre.

Ces valeurs sont essentielles car il n'y a pas de paix véritable ni d'épanouissement de l'Homme sans référence à elles. Défendues par beaucoup de nos concitoyens, notamment par le monde combattant, elles sont un des fondements de notre société.

*Allons enfants de la Patrie
Le jour de gloire est arrivé
Contre nous de la tyrannie
L'étendard sanglant est levé
Entendez vous dans les campagnes
Mugir ces féroces soldats
Ils viennent jusque dans vos bras
Égorger vos fils, vos compagnes
Aux armes citoyens !
Formez vos bataillons !
Marchons, marchons,
Qu'un sang impur
Abreuve nos sillons.*



Un hymne : La Marseillaise

Un chant révolutionnaire, le Chant de guerre pour l'armée du Rhin, est composé par Rouget de Lisle, à Strasbourg, dans la nuit du 24 avril 1792. En juillet de la même année, les volontaires de la ville de Marseille l'adoptent comme chant de marche et la chantent lors de leur entrée dans Paris. Ses habitants la surnomment alors la Marseillaise.

Le 28 septembre 1792, la convention nationale adopte un décret pour que cet hymne soit chanté dans toute la République. Un décret du 26 messidor an III (14 juillet 1795) confirme la Marseillaise comme chant national.

Un drapeau tricolore

Le drapeau tricolore français est également un héritage de la Révolution : le blanc représente la couleur traditionnelle de la monarchie, le rouge et le bleu les couleurs de la ville de Paris.

Les trois couleurs réunies sont des symboles d'unité et de concorde. La fête de la Fédération, le 14 juillet 1790, a consacré ce drapeau comme emblème de la Nation. Depuis 1830, il devient, sans interruption, le drapeau national.

Le 26 octobre 2011, les drapeaux tricolores flottent sur la place de la Concorde pour accueillir le XV de France, demi-finaliste de la Coupe du Monde de Rugby.





L'Europe aujourd'hui

Construite à 6 pays, l'Europe est aujourd'hui composée de 27 États membres et compte 429 millions d'habitants.

SES OBJECTIFS :

- Établir les fondements d'une union sans cesse plus étroite entre les peuples européens, sauvegarder la paix et de rechercher l'unité politique.
- Assurer, par une action commune, le progrès économique et social : création d'un marché intérieur européen et renforcement de la cohésion sociale.

« Tous les hommes de la terre
Veulent se donner la main
Vivre et s'entraider en frères
Pour un plus beau lendemain,

SES SYMBOLES :

- Un drapeau : bleu aux douze étoiles d'or.
- Un hymne : « l'Ode à la Joie » de la 9^e symphonie de Beethoven.
- Une devise : « Unie dans la diversité ».
- Une journée : le 9 mai « Journée de l'Europe », date choisie en mémoire du 9 mai 1950 date à laquelle Robert Schuman, présente son projet d'unification européenne.
- Une monnaie unique : l'Euro depuis le 1^{er} janvier 2002 pour les pays remplissant les conditions requises.

Plus de haine, plus de frontière,
Plus de charniers sur nos chemins
Nous voulons d'une âme fière
Nous forger un grand destin »

SES TEXTES :

- Convention européenne des droits de l'homme et des libertés fondamentales (CEDH) (1950).
- Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (2007).
- Traité de Maastricht (1992), de Lisbonne (2007)



La citoyenneté européenne

Le Traité de Maastricht signé le 7 février 1992, entré en vigueur au 1^{er} janvier 1993, met en place une citoyenneté européenne pour toutes les personnes ayant la nationalité d'un État membre. La citoyenneté européenne complète la citoyenneté nationale et ne la remplace pas. Comme la citoyenneté française, elle est perfectible et donc en perpétuelle évolution.

Cette citoyenneté européenne, comme pour la citoyenneté française, ouvre pour chacun **des droits et des devoirs**.

Tout citoyen européen a le droit, entre autres :

- de circuler et de séjourner, de travailler et

d'étudier librement sur le territoire des États membres (tout citoyen européen a droit à un passeport européen),

- de voir ses droits fondamentaux, définis par l'Union Européenne, respectés et protégés,
- d'être protégé contre toute discrimination fondée sur la nationalité, le sexe, l'origine raciale, religieuse etc.

Les devoirs civiques ne sont pas explicitement décrits.

La Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne

Signée le 12 décembre 2007 par les présidents du Parlement européen, de la Commission européenne et du Conseil de l'UE, édicte les droits civils, politiques, économiques et sociaux des citoyens européens.

Cette charte doit être respectée par les institutions de l'UE mais également par les États membres « lorsqu'ils mettent en œuvre le droit de l'Union ».

Elle peut être invoquée devant la **Cour de Justice**, en cas de manquement par un État membre, par la commission européenne ou par un autre État membre.

Les citoyens européens peuvent faire entendre leur voix au niveau communautaire par le biais de leurs **députés européens** qu'ils élisent tous les 5 ans. Ces 754 députés (nombre entre 2011 et 2014) siègent au Parlement européen de Strasbourg et représentent la voix des citoyens.

L'hémicycle du Parlement européen à Strasbourg.



Les institutions européennes

Le Parlement européen fait partie des trois institutions, avec la Commission et le Conseil de l'Union, qui forment le triangle décisionnel de l'UE.

L'UE planifie ses actions selon des **programmes pluriannuels** d'une durée de 7 ans. Entre 2007 et 2013, la Commission développe différents

Si aujourd'hui la France est un pays en paix, il convient de rester vigilant en assurant sa sécurité et en protégeant ses valeurs. À l'étranger, La France participe également au rétablissement de la paix.

Sur le territoire national

De nombreux acteurs agissent chaque jour pour la protection des personnes et des biens.

De nouvelles menaces ont vu le jour depuis les années 1980. Pour y faire face, le **plan Vigipirate**, créé en 1978, est un plan gouvernemental qui permet l'emploi de l'Armée dans une fonction policière et de quadrillage urbain. C'est un dispositif de sécurité destiné à prévenir des menaces terroristes ou à réagir en cas d'attentats.

Police et gendarmerie nationales sont au service de la population. Elles ont une mission de maintien de l'ordre public et de recherche des auteurs des infractions énumérées dans le Code pénal.

La protection civile a en charge la protection des populations en cas de catastrophes naturelles (tremblements de terre, inondations, canicules et sécheresses, tempêtes...). Elle assure notamment l'évacuation des populations pendant des inondations.

Pompiers, secouristes risquent leur vie pour aider la population dans les accidents de la route ou de la vie quotidienne et dans les situations de crise.



PLAN VIGIPIRATE :

NIVEAU JAUNE - accentuer la vigilance, face à des risques réels mais encore imprécis par des mesures locales.

NIVEAU ORANGE - prévenir le risque d'une action terroriste considérée comme plausible.

NIVEAU ROUGE - prendre les mesures nécessaires pour prévenir le risque avéré d'un ou plusieurs attentats graves et mettre en place les moyens de secours et de riposte appropriés, en acceptant les contraintes imposées à l'activité sociale et économique.

NIVEAU ÉCARLATE - prévenir le risque d'attentats majeurs (simultanés ou non), mettre en place les moyens de secours et de riposte appropriés, des mesures particulièrement contraignantes pouvant être mises en œuvre, protéger les institutions et assurer la continuité de l'action gouvernementale.

Intervention de la protection civile lors de la tempête Xynthia en février 2010 (Loire-Atlantique).



Un militaire français de l'EUFOR (Force de l'Union européenne) discutant avec un Tchadien, lors d'une patrouille le long de la frontière centrafricaine, 2008.



À l'international

La France est membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU et contribue ainsi aux actions militaires ou humanitaires en faveur du rétablissement de la paix dans les régions en crise. Membre également de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), elle prend une part active aux opérations militaires menées par ses alliés de l'OTAN.